

# Lettre Flash N°72



APPEL DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU SNESUP-FSU DU 11 MAI 2023

**Sans mesures exceptionnelles,  
la rentrée universitaire 2023 pourra-t-elle avoir lieu ?**

**Toujours mobilisé contre la réforme des retraites, le SNESUP-FSU  
appelle à refuser également la dégradation exponentielle  
des conditions de travail dans l'ESR**

Le SNESUP-FSU partage l'appréciation des confédérations et organisations syndicales interprofessionnelles qui déclaraient dans leur communiqué du 3 mai : *“ La 13<sup>e</sup> journée unitaire contre la réforme des retraites démontre la détermination des travailleurs et travailleuses à faire échec à cette réforme des retraites. Depuis plus de 3 mois, des records sont battus tant par le nombre de manifestant·es que par le nombre de grévistes dans le public comme dans le privé”*.

Le SNESUP-FSU appelle les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche à préparer la journée unitaire contre la réforme des retraites du 6 juin prochain - deux jours avant la présentation le 8 juin du projet de loi en demandant l'abrogation - et à être massivement en grève pour faire reculer le gouvernement et gagner l'abrogation de la loi sur les retraites.

Le gouvernement dans sa lettre de cadrage du budget 2024 a prescrit un nouveau coup de rabot sur les budgets des ministères de 5 %, ciblant particulièrement les services publics dont l'ESR.

Alors que nos salaires décrochent par rapport à l'inflation et que le point d'indice a été gelé depuis de trop nombreuses années, aucune mesure n'a été annoncée hier lors du comité de suivi de la LPR censé mettre en perspective les améliorations de rémunérations des personnels de l'ESR. Plus préoccupante encore, l'idée que les engagements pluriannuels fixés pour 10 ans dans le cadre de cette loi pourraient ne pas être tenus en raison d'un contexte budgétaire “complexe” (sic) ! Sans donner aucune garantie, la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche tente de rassurer en demandant le maintien des engagements et l'accélération de la trajectoire budgétaire !

Pour le SNESUP-FSU cette situation n'est pas tolérable. Le SNESUP-FSU rappelle l'urgence d'une véritable revalorisation des salaires au moins à hauteur de 10 % pour tous les personnels de l'enseignement supérieur, sans contrepartie avec un effort particulier pour les plus faibles rémunérations. Lors du comité de suivi de la LPR, le SNESUP-FSU a notamment rappelé l'indécence du taux actuel de rémunération des vacances et des heures complémentaires - en dessous du SMIC ! - à la fois pour les titulaires et les contractuel·les, et a renouvelé sa demande de porter ces heures à 120 € brut. Concernant les enseignant·es de statut second degré affecté·es dans le supérieur, il a rappelé sa revendication d'une accélération de la trajectoire budgétaire de la

PES pour qu'elle soit portée à 3200 € dès 2023 et son alignement à terme sur la C1 du RIPEC. Il a demandé qu'ils puissent bénéficier de la prime d'attractivité existant pour leurs collègues affecté-es dans le second degré. Nous avons également rappelé notre demande de suppression de la C3 et son intégration dans la C1, moins inégalitaire, et insisté sur la nécessité d'une revalorisation urgente des ATER, alors que certain·es d'entre eux et elles ont vu leur salaire diminuer après le retrait d'une indemnité, passant en dessous du SMIC, et que leur PRES n'a pas augmenté.

Par ailleurs, le SNESUP-FSU dénonce la multiplication du nombre de contractuel·les et de vacataires dans tous les établissements. Il exige le lancement sans attendre d'une phase de recrutement massif de titulaires, de titularisation des contractuel·les recruté·es sur des missions pérennes et la requalification des contrats de vacataires en CDD ou CDI pour celles et ceux qui le souhaitent.

Dans le même temps, de nouvelles charges particulièrement chronophages pèsent sur l'ensemble des collègues : analyse des dossiers RIPEC C3 par les élu·es, comités de suivi de thèse, investissement dans les campagnes de recrutement, remplissage de tableaux pléthoriques (référentiel HCERES par exemple), réponses aux appels à projets en tout genre, etc. Alors que le traitement des dossiers Parcoursup est toujours en cours, vient s'ajouter - *Mon master* l'interface devant résoudre les problèmes de places en deuxième cycle sans en créer - dans un énième déni de la situation, ajoutant une nouvelle couche à l'épuisement et à la surcharge de travail. Par ailleurs, les personnels administratifs manquent cruellement et leur recrutement devient de plus en plus compliqué.

La plateforme est désormais accessible aux collègues qui confirment l'étendue des dégâts. Comme sur Parcoursup, il n'est pas possible pour les candidat·es de hiérarchiser leurs vœux ce qui entraîne un travail inutile d'expertise de certains dossiers. Outre les problèmes informatiques qui ont affecté la plateforme, les enseignant·es, responsables des formations croulent sous la charge de travail. L'examen des dossiers est ubuesque puisque chaque étudiant·e a pu déposer jusqu'à 30 vœux en M1 et que 6 millions de vœux peuvent être générés pour un total de 185 000 places.

Contrairement à l'objectif affiché, ce nouvel outil ne règle pas le manque de places criant et contribue encore un peu plus à dévoyer les missions premières des enseignant·es et enseignant·e-chercheur·es, qui consacrent toujours plus de temps à « sélectionner » les étudiant·es, au détriment de la formation et de la recherche. Dans ces conditions, qui acceptera encore, à l'avenir, de prendre des responsabilités de niveau master ?

**Face à la dégradation continue de nos conditions de travail, le SNESUP-FSU appelle tous les personnels et les étudiant·es à multiplier les réunions syndicales pour échanger sur la surcharge exponentielle de travail et la rendre visible, pour réaffirmer nos revendications et décider des actions possibles [suspension des responsabilités collectives, grève, interpellation des parlementaires, recul de la date de rentrée, refus collectif d'assumer les tâches administratives, motions et toute initiative collective adaptée aux situations locales] pour obtenir les moyens nécessaires à l'exercice de nos missions de service public.**

**Sans mesures exceptionnelles, la rentrée 2023 pourra-t-elle avoir lieu ?**

**Appel voté à l'unanimité**

*Paris, le 11 mai 2023*

**SUIVEZ-NOUS !**

**SNESUPFSU**



**@SNESUPFSU**